

REPUBLIQUE DU CAMEROON

Paix – Travail – Patrie

MINISTERE DE L'EDUCATION DE BASE

SECRETARIAT GENERAL

**DIVISION DE LA PLANIFICATION, DES PROJETS ET DELA
COOPERATION**

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work– Fatherland

MINISTRY OF BASIC EDUCATION

SECRETARIAT GENERAL

**DIVISION FOR PLANNING, PROJECTS AND
COOPERATION**

RAPPORT D'ANALYSE DES DONNEES DE LA CARTE SCOLAIRE 2013/2014

Sigles et Abréviations

APEE	Association de Parents d'Elèves et des Enseignants
BEPC	Brevet d'Etudes de Premier Cycle
CDMT	Cadre des Dépenses à Moyen Terme
CE1	Cours Élémentaire 1 ^{ère} année
CE2	Cours Élémentaire 2 ^{ème} année
CEBNF	Centre d'Education de Base Non Formel
CEP	Certificat d'Etudes Primaires
CL	Class Level
CM1	Cours Moyen 1 ^{ère} Année
CM2	Cours Moyen 2 ^{ème} Année
CP	Cours Préparatoire
CPS	Cours Préparatoire Spécial
CPC	Centre Préscolaire Communautaire
CPS	Cours Préparatoire Spécial
DDEB	Délégation Départementale de l'Education de Base
DPPC	Division de la Planification, des Projets et de la Coopération
DRFM	Direction des Ressources Financières et Matérielles
DREB	Délégation Régionale de l'Education de Base
DRH	Direction des Ressources humaines
DSEPB	Direction du Suivi de l'Enseignement Privé de Base
DEPMN	Direction de l'Enseignement Primaire, Maternel et Normal
ENIEG	Ecole Normale d'Instituteurs de l'Enseignement Général
EPT	Education Pour Tous
FENASSCO	Fédération Nationale du Sport Scolaire
FSLC	First School Leaving Certificate
GCE A Level	General Certificate of Education, Advanced Level
GCE O Level	General Certificate of Education, Ordinary Level
IAEB	Inspection d'Arrondissement de l'Education de Base
IGE	Inspection Générale des Enseignements
IGS	Inspection Générale des Services
IPS	Indice de Parité basé sur le Sexe
MINEDUB	Ministère de l'Education de base
MINEFOP	Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
MINESEC	Ministère des Enseignements secondaires
MINESUP	Ministère de l'Enseignement Supérieur
MSFE	Modèle de simulation financière de l'Education
ODM	Objectifs de Développement pour le Millénaire
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PIB	Produit intérieur Brut
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
REM	Ratio Elèves-Maître ou Taux moyen d'encadrement
RES	Ratio Elèves-Salle de classe ou Taille moyenne des salles de classe
RESEN	Rapport d'Etat du Système Educatif National
SIL	Section d'Initiation à la Lecture
SPU	Scolarisation Primaire Universelle
TAP	Taux d'Achèvement du Primaire
TBA	Taux Brut d'Admission

TBS	Taux Brut de Scolarisation
TNS	Taux Net de Scolarisation
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Education et la Culture
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
ZEP	Zone d'Education Prioritaire

SOMMAIRE

Sigles et Abréviations	ii
Liste des tableaux	vi
Liste des graphiques	viii
Définition de quelques concepts utilisés	ix
Préface	xi
Résumé exécutif du rapport d'analyse des données de la carte scolaire 2013/2014	xiii
0.Introduction :	1
0.1- Le système éducatif camerounais	
0.2-Demande potentielle au niveau de l'éducation de base	2
0.2-1-Cas du Préscolaire :	2
0.2-2-Cas du niveau d'éducation du primaire :.....	2
0.2-3-Population en âge d'entrer à l'école primaire par sexe et par région en 2013/2014 ...	3
1. Le préscolaire	4
1-1-Analyse de la demande effective:	5
1-1-1-Une croissance des effectifs en nette progression :.....	5
1-1-2-Les trois niveaux d'encadrement en 2013/2014 :.....	5
1-1-3-Les enfants âgés de trois ans doivent-ils être toujours considérés comme des entrées précoces dans le système préscolaire formel ?	6
1-1-4-Configuration suivant les régions et par sexe des effectifs scolarisés :	7
1-1-5- Un choix de plus en plus prononcé des familles pour le sous-système d'enseignement anglophone.....	8
1-1-6- La préscolarisation, un phénomène qui reste encore en majorité urbaine	9
1-1-7- Le Poids de l'enseignement privé : Un niveau d'enseignement aux mains des promoteurs privés.....	10
1-1-8- Mesure du niveau de participation au préscolaire par région : le Taux Brut de Préscolarisation	11
1-2- Analyse de l'offre d'éducation au préscolaire :.....	14
1-2-1- Les structures d'accueil de la petite enfance :.....	14
1-2-3- Les infrastructures et équipements des structures d'encadrement du préscolaire	20
1-2-4- Les conditions d'enseignement- apprentissage :.....	24
2. L'enseignement primaire	26
2-1-Etat des lieux:	28
2-1-1-Des effectifs scolarisés en nette progression.....	28
2-1-2-Effectifs scolarisés dans les régions en 2013/2014	28
2-2-3-Répartition des effectifs scolarisés du primaire par niveau d'études en 2013/2014	29
2-2-4-Répartition des effectifs scolarisés du primaire par ordre d'enseignement :	30
2-2- Offre d'éducation au Primaire :.....	31

2-3- Les conditions d'enseignement et d'apprentissage :	37
2-3-1-Fonctionnement des écoles primaires publiques :	37
2-3-2-Taille moyenne des écoles primaires :	38
2-3-3-Cas des écoles publiques :	39
2-4-Environnement scolaire, équipement des salles de classe et manuels scolaires de l'enseignement primaire :	42
2-4-1-Les places assises dans les salles de classe du primaire :	42
2-4-2-Environnement scolaire des écoles primaires publiques et privées en 2013/2014	42
2-4-3-Environnement scolaire des écoles primaires publiques en 2013/2014.....	43
2-4-4-Manuels scolaires dans le primaire.	44
2-5-Analyse de la scolarisation au primaire :	46
2-5-1-Le Taux d'accès au Primaire :	46
2-5-2-Taux Brut d'Admission en 2014 :	46
2-5-3-Tableau : Evolution du Taux Brut de scolarisation :	46
2-5-4-Le Taux Brut de Scolarisation en 2014 :	47
2-5-5-Le Profil de scolarisation.....	47
2-5-6-Profil de rétention au cycle primaire ou taux de rétention attendu par année d'étude selon la méthode pseudo-longitudinale	48
2-5-7-L'achèvement du cycle primaire en 2013/2014	49
2-6-Efficacité interne	51
2-6-1-Evolution du pourcentage de redoublement par sous-système	51
2-6-2-Pourcentage de redoublants par année d'études et par sous-système du primaire en 2013/2014.....	51
2-6-3-Taux moyen de redoublement par sexe et suivant les régions :	52
2-6-4-Le coefficient d'efficacité interne (CEI):	52
3. L'alphabétisation	54
4- Coûts et financement public de l'éducation de base.....	53
4-1- les dépenses de l'éducation de base en 2012 et 2013.....	55
4-2-Dépenses courantes et dépenses en capital en 2012 et 2013.....	56
4-3-Examen par nature des dépenses publiques courantes du Ministère de l'Education de Base.....	56
4-4-Examen détaillé des dépenses publiques courantes par niveau d'enseignement pour l'année 2013.....	57
4-5-Les coûts unitaires moyens.....	58

Liste des tableaux

Tableau 1 : Coefficient d'efficacité interne du sous-secteur éducation de base	xvii
Tableau 2 : Population (4-5ans) pré scolarisable en 2014 par région	2
Tableau 3 : Populations de 6-11 ans par sexe et par région en 2014	3
Tableau 4 : Population de 6 ans par sexe et par région en 2013/2014	3
Tableau 5 : Répartition des effectifs scolarisés par région et par sexe en 2014.....	7
Tableau 6 : Poids national de l'enseignement privé en 2003/2004 et en 2013/2014.....	10
Tableau 7 : Taux brut de préscolarisation par région et par sexe en 2013/2014.....	13
Tableau 8 : Répartition du personnel du préscolaire par région, par ordre et selon le sexe.....	18
Tableau 9 : Répartition du personnel du préscolaire public par région selon le statut et le sexe	18
Tableau 10 : Le ratio élèves-salle de classe par localisation géographique :.....	24
Tableau 11 : Ratio élèves-salle de classe (RES) par ordre d'enseignement en 2013/2014	25
Tableau 12 : Ratio élèves-Maître (REM) par ordre d'enseignement et par localisation de l'école :.....	25
Tableau 13 : Répartition des élèves du primaire par région.....	28
Tableau 14 : Demande effective répartie par sous-système en 2013/2014	29
Tableau 15 : Evolution du nombre de salles de classes entre 2012 et 2014:	32
Tableau 16 : Etat des Salles de classe dans le primaire par sous-système, par ordre/sous-ordre, par zone d'implantation et selon le matériau de construction.....	33
Tableau 17 : Effectif du personnel enseignant du primaire par ordre d'enseignement en 2013/2014.....	34
Tableau 18 : Effectif des enseignants des écoles primaires publiques selon le statut.....	35
Tableau 19 : Effectif des enseignants des écoles primaires publiques selon le niveau de qualification	36
Tableau 20 : Nombre d'école publique pratiquant la double vocation par région.....	37
Tableau 21 : Nombre d'école publique avec classes multigrades par région	38
Tableau 22 : Quelques caractéristiques des écoles primaires à cycle complet en 2013/2014..	39
Tableau 23 : Ratio Elèves/maître dans les écoles primaires	40
Tableau 24 : Taille moyenne des salles de classe par région	41
Tableau 25 : Besoin en nouvelles salles de classe dans le public	41
Tableau 26 : Nombre d'enfants par place assise selon la région	42
Tableau 27 : Pourcentage régionale d'écoles primaires publiques et privées disposant de certaines commodités :.....	43
Tableau 28 : Pourcentage régionale d'écoles primaires publiques disposant de certaines commodités	43
Tableau 29 : Taux de disponibilité de manuels essentiels mis à la disposition des élèves dans les écoles primaires publiques en 2013/2014 par années d'études	44
Tableau 30 : Évolution du taux d'accès au primaire	46
Tableau 31 : Taux Brut d'Admission (TBA) par sexe et par région en 2014	46
Tableau 32 : Evolution du Taux Brut de scolarisation :	46
Tableau 33 : Taux Brut de Scolarisation par région et par sexe en 2013/2014.....	47
Tableau 34 : Population de la classe d'âge de 11 ans en 2014.....	49
Tableau 35 : Taux d'achèvement dans les écoles primaires de 2006 à 2014.....	49
Tableau 36 : Taux d'Achèvement par sexe et par région en 2013/2014.....	50
Tableau 37 : Evolution du pourcentage de redoublement par sous-système	51
Tableau 38 : Taux moyen de redoublement par sexe et suivant les régions en 2013/2014	52
Tableau 39 : Indicateurs d'efficacité interne du primaire	52
Tableau 40 : Coefficient d'efficacité interne en 2002/2003 et 2013/2014.....	53
Tableau 41 : Alphabétisation: Femmes ; Répartition (en %) des femmes de 15-49 ans par niveau d'instruction atteint et niveau d'alphabétisation et pourcentage de femmes	

alphabétisées selon certaines caractéristiques sociodémographiques, Cameroun 2011.....	54
Tableau 42 : Alphabétisation: Hommes , Répartition (en %) des hommes de 15-49 ans par niveau d'instruction atteint et niveau d'alphabétisation et pourcentage d'hommes alphabétisés selon certaines caractéristiques sociodémographiques, Cameroun 2011.....	55
Tableau 43: Budget votés et exécutés par nature des dépenses en 2012 et 2013.....	55
Tableau 44 : Effectifs scolarisés du Préscolaire par ordre d'enseignement et du Primaire public.....	58
Tableau 45 : Les coûts unitaires d'enseignement en 2013/2014.....	58

Liste des figures

Figure 1 : Evolution des effectifs scolarisés entre 2004 et 2014.....	5
Figure 2 : Répartition par niveau d'encadrement en 2013/2014.....	6
Figure 3 : Répartition par tranche d'âges des effectifs scolarisés au préscolaire en 2013/2014	6
Figure 4 : Répartition des effectifs scolarisés (en %) par région en 2014	7
Figure 5 : Répartition des effectifs par sous-système d'enseignement :	8
Figure 6 : Répartition par région et par sous-système des effectifs du préscolaire en 2013/2014	8
Figure 7 : Répartition par milieu de résidence de la demande effective en 2013/2014	9
Figure 8 : Répartition des élèves du préscolaire par zone d'implantation	9
Figure 9 : Répartition des effectifs du privé formel par sous-ordre d'enseignement.....	10
Figure 10 : Effectif d'élèves encadrés par ordre d'enseignement en 2014	11
Figure 11 : Poids régionaux de l'enseignement Privé de base en 2014	11
Figure 12 : Evolution du taux brut de préscolarisation au cours des dix dernières années :....	12
Figure 13 : Evolution du nombre de structures d'accueil du préscolaire de 2007/2008 à 2013/2014	15
Figure 14 : Evolution du nombre des CPC de 2008 à 2014.....	16
Figure 15 : structures d'accueil par ordre d'enseignement	17
Figure 16 : structures d'accueil par sous-système d'enseignement	17
Figure 17 : structures d'accueil par zone d'implantation.....	17
Figure 18 : Répartition des structures d'accueil par région et par ordre d'enseignement en 2014.....	17
Figure 19 : Effectif des maîtres des parents selon le milieu et la qualification.....	19
Figure 20 : Maîtres qualifiés(en %) dans le préscolaire privé en 2013/2014.....	20
Figure 21 : Diplôme académique (en %) du personnel non qualifié du préscolaire privé.....	20
Figure 22 : Matériaux de construction de salles de classe du primaire répartis par ordre	21
Figure 23 : Répartition des salles de classe du public selon leur état par région.....	22
Figure 24 : Salles de classe en dur et en matériaux provisoires en zone rurale réparties par ordre d'enseignement.....	22
Figure 25 : Salles de classe en dur et en matériaux provisoires en zone urbaine réparties par ordre d'enseignement :.....	23
Figure 26 : Disponibilité de certaines commodités dans les écoles du préscolaire selon ordre d'enseignement en 2014	24
Figure 27 : Evolution des effectifs scolarisés du Primaire de 2004 à 2014	28
Figure 28 : Répartition des effectifs par niveau d'études du Primaire en 2013/2014	29
Figure 29 : Répartition des élèves du primaire par ordre d'enseignement en 2014.....	30
Figure 30 : Répartition des effectifs scolaires du Privé par sous ordre d'enseignement privé et privé confessionnel :	30
Figure 31 : Effectifs scolarisés par zone d'implantation des écoles	31
Figure 32 : Répartition des écoles primaires par ordre en 2013/2014	31
Figure 33 : Pourcentage d'écoles incomplètes et leur part dans les effectifs enadrés par région en 2013/2014.....	32
Figure 34 : Pourcentage des femmes dans les effectifs du personnel enseignant des écoles primaires du Cameroun.....	34
Figure 35 : Pourcentage du personnel enseignant qualifié des écoles du secteur privé.....	37
Figure 36 : Pourcentage d'écoles primaires publiques disposant de certaines commodités de base	44
Figure 37 : Profil transversal (en %) de scolarisation du cycle primaire en 2013/2014	47
Figure 38 : Taux de rétention attendu par année d'étude selon la méthode pseudo-longitudinale	48
Figure 39 : Taux de redoublement par année d'étude en 2013/2014 selon l'ordre.....	51
Figure 40 : Pourcentage de femmes alphabétisées par région	54

Définition de quelques concepts utilisés

Enseignement fondamental : C'est le socle commun de compétences minimales que doit avoir tout enfant au sortir de l'école. Le socle commun réalise le droit à l'éducation pour tous, droit qui ouvre la porte à l'exercice des autres droits humains fondamentaux. Le socle commun valorise aussi le capital humain comme facteur et condition nécessaire du développement.

Enseignement professionnel : enseignement destiné à donner les premiers niveaux de qualification nécessaires à l'exercice d'un métier ou d'un groupe de métiers. L'enseignement professionnel se situe généralement au deuxième cycle de l'enseignement secondaire et comprend l'instruction générale, une formation pratique de base permettant le développement des qualifications nécessaires à l'exercice d'un métier déterminé et les études techniques théoriques en rapport avec ce métier. L'enseignement professionnel est diplômant.

Alphabétisation : l'alphabétisation est « l'enseignement de la lecture et de l'écriture à un individu ou à un groupe social » (dictionnaire Microsoft Encarta (2006 : 01)). Cette définition ne fait pas mention du calcul qu'elle considère comme une forme d'écriture. Elle se situe dans le prolongement de la définition de la personne alphabétisée que l'UNESCO proposait en 1951, à savoir que la personne alphabétisée est celle « capable de lire et d'écrire, en le comprenant, un exposé simple et bref des faits, en rapport avec sa vie quotidienne ».

Éducation : action d'éduquer, de former, d'instruire quelqu'un. L'éducation peut-être définie comme un processus de transmission des connaissances et d'acquisition des valeurs dont le but est de permettre à l'individu d'agir plus efficacement dans son milieu naturel et social en tant que citoyen.

L'éducation de base non formelle : Pour l'UNESCO (1990), l'éducation de base non formelle est « celle qui fait acquérir à l'individu, dans un contexte historique, social et linguistique déterminé, un niveau de connaissances, d'aptitudes et d'attitudes lui permettant de comprendre son environnement, d'interagir avec lui, de poursuivre son éducation et sa formation au sein de la société et de participer efficacement au développement économique, social et culturel de celui-ci. »

L'éducation extrascolaire est appréhendée comme cette forme d'éducation offerte aux jeunes en dehors des structures scolaires classiques essentiellement par des méthodes pédagogiques non directives.

Âge scolaire : nombre d'années ou fourchette d'âges durant lesquelles les enfants sont légalement tenus d'aller à l'école.

Ex : pour l'enseignement obligatoire (niveau primaire), l'âge scolaire est de 6 - 11 ans et l'âge théorique d'entrée de 6 ans.

Demande de l'éducation : Ensemble des nécessités ou des attentes, besoins en éducation ; ensemble de population en âge scolaire.

Offre d'éducation : Quantités des biens et services mises à la disposition du système éducatif.

Année d'étude : étape d'instruction qui dure normalement une année scolaire.

Ecole : l'école est entendue comme un établissement où se dispense des enseignements et qui comprend les élèves, le personnel enseignant, une administration propre.

Ainsi, on peut trouver plusieurs écoles localisées sur un même site. Il advient que deux écoles publiques avec deux administrations différentes partagent les mêmes salles de classe par le système de double vacation.

Exemple : l'Ecole publique de Biyemassi Groupe 1A et l'Ecole Publique de Biyemassi Groupe 1B partagent les mêmes salles de classe. De même pour les Ecoles publiques de Biyem Assi Groupe 2A et Groupe 2B. Toutes ces écoles sont logées dans un même site dans le quartier Biyemassi de la ville de Yaoundé.

Environnement scolaire : ensemble des caractéristiques propres de l'école qui concourent au bien-être et au confort des élèves.

Infrastructures : ensemble des équipements nécessaires au fonctionnement d'une école (salles de classe, bibliothèque, aires de jeu aménagés,...)

Enfants non scolarisés: Enfants qui appartiennent au groupe d'âge officiellement défini comme étant d'âge scolaire et qui ne sont pas inscrits à l'école.

Population scolarisable: il s'agit de l'ensemble des enfants en âge scolaire. C'est à-dire toute la population susceptible d'être scolarisée suivant le niveau d'enseignement :

- 4 à 5 ans pour l'enseignement maternel
- 6 à 11 ans pour le primaire.

Ce terme renvoie aussi à la notion de **demande potentielle d'éducation**.

Population scolarisée : il s'agit de l'ensemble des enfants effectivement inscrits à l'école.

Education préscolaire: ensemble des programmes qui prennent en compte les enfants de 3 à 6 ans. Elle couvre les aspects suivants : santé de l'enfant, protection, éveil, éducation et environnement.

Régime de fonctionnement des écoles: Au Cameroun le fonctionnement des écoles publiques de l'Education de base n'est pas homogène. Il varie d'un établissement à l'autre en fonction d'un certain nombre de critères. Le plus courant étant de pallier l'insuffisance des salles de classe.

Ainsi, on trouve des écoles à :

1. plein-temps :

C'est une école qui respecte la journée légale telle que définie par l'Etat, à savoir 7h30-14h pour le primaire et 13h30 pour le préscolaire. Une dérogation a été accordée aux écoles privées qui peuvent aller jusqu'à 15h30.

2. mi-temps :

Le système consiste à l'utilisation des mêmes salles de classe par deux groupes pédagogiques appartenant à deux écoles (publiques) différentes. Un groupe pédagogique occupe les locaux le matin (7h30-12h20), l'autre dans l'après midi (12h30-17h30) et inversement la semaine suivante. Chaque groupe est une école autonome avec son administration propre.

3. mixte :

Il s'agit dans le cas d'un même établissement, des classes qui fonctionnent, les unes à mi-temps, et d'autres à plein temps. Dans ce type d'établissements, la préférence est donnée aux classes des finissants (cours moyen un et cours moyen deux) qui préparent les examens de sortie du cycle : Certificat d'Etude Primaire (CEP) et concours d'entrée en 6^e ou 1^e année).

Centres Préscolaires Communautaires : structures communautaires créées pour accueillir les enfants de 3 à 6 ans ; Elles sont le plus souvent implantées en zone rurale, là où les écoles maternelles formelles n'existent pas.

Préface



Son Excellence Madame
le Ministre de l'Education
de Base

Depuis la mise en œuvre du DSCE, le Cameroun poursuit l'ambition de devenir à l'horizon 2035, un pays émergent aux plans économique, social et politique. Pour atteindre cet objectif dans un contexte de mondialisation qui expose notre pays à diverses contraintes, des stratégies de croissance et d'emplois ont été élaborées et sont mises en œuvre de manière cohérente et intégrée. L'éducation et la formation sont devenues dans ce contexte, un important enjeu dans cette volonté d'accélérer la croissance, de créer des emplois formels et de réduire la pauvreté.

Dans le schéma qui est ainsi évoqué, le suivi des performances du système éducatif constitue une préoccupation majeure, non seulement pour les décideurs et les gestionnaires du système éducatif, mais aussi pour les autres partenaires évoluant dans les secteurs productifs et stratégiques. Pour répondre à cette exigence, le Ministère de l'Education de Base a mis en place un système d'information qui collecte, exploite organise et diffuse les données constamment mises à jour.

Notre système d'information utilise comme supports, la base de données informatisée logée à la Division de la Planification, les annuaires statistiques nationaux et régionaux et les rapports d'analyse des données statistiques scolaires. La géo localisation des écoles sur laquelle notre système d'information se construit dorénavant présente un double intérêt : elle offre un aperçu sur la cartographie réelle des établissements scolaires des niveaux du primaire et du préscolaire sur le territoire national d'une part, et elle constitue un outil performant capable d'améliorer le diagnostic, la programmation et le suivi du système éducatif, tant à l'échelon national que régional d'autre part.

Le présent rapport d'analyse des données a été aussi conçu dans la dynamique de faire le point sur les objectifs de notre politique éducative. Il offre un aperçu sur l'éducation de base au Cameroun à travers ses composantes majeures que sont le préscolaire, l'enseignement primaire du système formel et non formel, et l'alphabétisation. Au-delà d'un inventaire de données statistiques, il renferme des données mieux élaborées présentées sous forme de ratio, d'écart de performance et de significativité statistique, de taux et de pourcentage de manière à rendre transparents et accessibles les résultats enregistrés dans le sous-secteur.

Enfin, je voudrais exprimer mes sincères remerciements à tous mes collaborateurs des services déconcentrés, et à nos partenaires institutionnels que sont le BUCREP (Bureau Central pour le Recensement de la Population) et l'Institut National de la Statistique (INS) dont les résultats des travaux ont servi à la réalisation de ce document qui je l'espère, constituera un instrument précieux pour guider nos décisions dans le cadre du pilotage du sous-secteur de l'éducation de base au Cameroun.

Résumé exécutif du rapport d'analyse des données de la carte scolaire 2013/2014

Le défi à relever par le gouvernement dans le sous-secteur de l'éducation de base revêt plusieurs aspects :

- L'universalisation de l'enseignement primaire ;
- L'extension de la couverture du préscolaire à travers le développement de l'expérience communautaire au bénéfice des populations rurales, en particulier les plus défavorisées ;
- L'amélioration de la qualité de l'éducation.

1-Précolaire :

1-1- Etat des lieux :Une participation en nette croissance :

Au niveau du préscolaire, les progrès en terme de couverture ont été significatifs. En effet, sur la période allant de 2003/2004 à 2013/2014, le nombre total d'élèves scolarisés dans l'ensemble des structures du préscolaire est passé de 175.970 à 467.237, soit une progression moyenne annuelle de 10 % sur la décennie.

En 2013/2014, le préscolaire est encadré par 22.440 enseignants au total. Le ratio élèves-maître est de 1 enseignant pour 20 enfants dans les établissements du préscolaire tant public que privé. Une autre constante est le faible taux de qualification du personnel enseignant du privé qui demeure faible (43% en 2013/2014). Le ratio élèves- salle de classe qui détermine les conditions d'enseignement est de 28/1 (écart-type de 22/1). Les salles de classe restent en moyenne beaucoup plus surchargées en zone urbaine (31 élèves par classe) qu'en zone rurale avec 24 élèves en moyenne par classe.

1-2-Une population scolarisable à redéfinir et des frais d'écolage facteur de discrimination :

La scolarisation de la petite enfance, bien qu'ayant doublé son TBS au cours de la dernière décennie (17,4% en 2004 ; 34,4% en 2014), reste encore très insuffisante, car, c'est en moyenne un (01) enfant sur trois en âge potentiel (de 4 -5 ans) qui est effectivement préscolarisé. Ce qui veut dire que 2 enfants sur 3 de la classe d'âges concernée n'ont pas accès à l'enseignement préscolaire et beaucoup plus, si on considère la tranche d'âges effectivement demandeuse de préscolarisation formelle au Cameroun qui est celle de 3 à 5 ans. Les frais de scolarité (7.000 Francs CFA) pratiqués dans le secteur public est un obstacle majeur à la scolarisation d'un grand nombre d'enfants issus des milieux ruraux pauvres.

1-3-Des inégalités géographiques d'accès à la préscolarisation:

Les écarts de participation au préscolaire sont observés entre les régions et entre les groupes de population (urbaine et rurale). Deux enfants préscolarisés sur trois proviennent des centres urbains ou semi-urbains. Le Centre et le Littoral ont les taux de participation les plus élevés du pays avec respectivement 57,8% et 52,6% de TBS. Les plus faibles participations à la préscolarisation sont enregistrées dans les régions de l'Extrême-nord et du Nord, avec respectivement des taux de 5,2% et 7,6%.

L'offre du préscolaire est aussi inégalement répartie sur le territoire national. Les régions du Centre (2249 établissements, 27%), du Littoral (1550, 19%), du Nord-ouest (1173,

14%) et de l'ouest (970, 12%) couvrent 72% du réseau scolaire de ce niveau d'enseignement. Les Régions de l'Adamaoua, de l'Extrême-Nord et du Nord sont faiblement couvertes avec seulement 2% chacune, d'écoles maternelles recensées.

1-4-Un ordre d'enseignement privé laïc qui se développe, et se concentre dans les centres urbains :

Le secteur privé est globalement majoritaire dans l'encadrement des enfants (2/3 des effectifs du préscolaire). Encouragé à développer l'offre du préscolaire formelle, le secteur privé a comme inconvénient de se développer majoritairement dans les centres urbains. L'ordre privé laïc qui compte pour 72% des effectifs scolarisés du secteur privé, est dirigé par les promoteurs privés, qui ont également le souci de rentabiliser leurs investissements. Les centres urbains, où la demande est très forte et **l'offre en quantité et en qualité** insuffisante reste le champ d'opération de cette catégorie du secteur privé.

1-5-Quid du préscolaire communautaire

Devant le constat sur l'insuffisance de l'offre d'éducation formelle du préscolaire en zone rurale, le Gouvernement du Cameroun a pris l'option (inscrite dans le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE)), de développer et privilégier l'offre préscolaire communautaire à moindre coût, dans les zones rurales défavorisées. Plusieurs initiatives ont vu le jour sous l'impulsion des communautés et ont donné naissance à la création des Centres Préscolaire Communautaires (CPC) dans les régions de l'Adamaoua, du Nord, de l'Extrême-nord, du Nord-ouest et de l'Est où se posent avec acuité les problèmes liés à la demande et à l'offre pour ce niveau d'enseignement. Mais malheureusement, du fait d'un manque d'encrage institutionnel, ces initiatives n'ont pas pu se développer, ni durer dans le temps. Aujourd'hui, le préscolaire communautaire n'enregistre que 2% d'effectifs préscolarisés. Il s'avère donc important, compte tenu des enjeux, qu'une véritable politique nationale du préscolaire à base communautaire et une stratégie d'extension définissent clairement les orientations retenues et ses modes d'opérationnalisation.

En dépit des contraintes liées au respect de la carte scolaire, la création par les communautés d'un Centre Préscolaire Communautaire (CPC) ou d'une école des Parents est devenue pour elles, un moyen pour obtenir des autorités éducatives régionales ou nationales, une école publique dans leur localité. Cette situation est aussi justifiée par le souci pour ces communautés d'assurer la survie de leurs centres, dépourvus de tout moyen de fonctionnement. Depuis 2005, 2.653 écoles maternelles¹ publiques ont été créées et principalement dans les zones de faible préscolarisation où l'expérience communautaire était plutôt expérimentée avec parfois du succès grâce à l'encadrement et à l'appui financier de certaines ONG locaux ou de certains partenaires au développement.

¹ Source : MINEDUB/Direction de l'Enseignement Maternel et Primaire

2-Primaire :

2-1-Etat des lieux :

Au primaire, on note aussi une augmentation significative des effectifs d'élèves et surtout des filles. Pour les dix dernières années scolaires (2005/2006 à 2013/2014), le nombre total d'élèves scolarisés dans l'ensemble des structures du primaire est passé de 2.959.135 à 4.136.912 sous la poussée d'une croissance moyenne annuelle de 3,8 %.

Le sous-système anglophone encadre en 2013/2014, 904.364 élèves, soit 22% d'effectifs du primaire pour 3.232.548 élèves dans le sous-système francophone représentant 78% de la demande effective du cycle primaire. La part attribuée au secteur public dans l'encadrement des enfants a très peu varié depuis 2003/2004 et reste autour de 77-78% des effectifs globaux.

Par rapport aux conditions d'encadrement, l'enseignement primaire est assuré par 94.328 enseignants dont 53% sont des femmes. Le taux d'encadrement est de 1 enseignant pour 44 élèves en générale et de 1 enseignant pour 52 élèves pour les écoles primaires publiques. Ce ratio grimperait à 74 élèves pour un maître dans les écoles publiques si l'on considère uniquement le personnel statutaire sans prise en compte des maîtres des Parents dont le recrutement échappe à toute réglementation.

S'agissant de la dimension des écoles primaires publiques au Cameroun, elles ont une taille moyenne de 271 élèves (233 en zone rurale et 456 en zone urbaine) avec un personnel enseignant au nombre total de 60.357 dont 49% de femmes.

En matière d'offre, les écoles primaires au Cameroun disposent de 82 013 salles de classe dont 71,2% construites en matériaux définitifs, 11,2% en semi-dur et 17,5% en matériaux provisoires. Des 58.422 salles de classe en matériaux définitifs, 73% sont déclarées en bon état, 20% en assez bon état et 7% en mauvais état. Pour le secteur public qui dispose de 51.229 salles de classe, 70% sont construites en matériaux définitifs, 11% en semi-dur et 19% en matériaux provisoires.

Sur le plan de l'environnement scolaire indispensable pour maintenir les enfants à l'école et faciliter leur apprentissage, 22% d'établissements sont raccordés au réseau électrique (8% d'écoles publiques). 49% d'écoles primaires disposent de sources d'eau potable et 53% de latrines fonctionnelles, en majorité présentes dans les écoles privées que publiques. S'agissant des écoles primaires publiques, l'eau potable est présente dans 39% d'écoles et les latrines fonctionnelles dans 43% d'écoles publiques. Les cantines scolaires sont rares, puisqu'elles n'existent que dans 3% d'écoles.

Le taux de mise à disposition du manuel scolaire aux élèves reste le maillon faible du système dans la quête d'une éducation primaire gratuite et de qualité. Le manuel scolaire est très peu présent dans les écoles primaires publiques avec les variations suivant les années d'études, d'un manuel de lecture pour 12-15 enfants, un manuel de mathématique pour 14-17 enfants, un manuel de Français/Anglais pour 16-19 enfants et un manuel de sciences d'observation pour 36-53 enfants.

2-2-Le défi de l'Universalisation de l'Enseignement Primaire :

Si l'analyse de l'évolution des effectifs donne une première idée des efforts réalisés pour augmenter la capacité d'accueil du système, elle s'avère insuffisante pour mesurer les avancées vers l'objectif de Dakar qui se déclinent non seulement en termes d'admission, mais aussi et surtout en termes d'achèvement du cycle primaire. 74,2% d'enfants de la classe d'âge concernée atteignent aujourd'hui la fin du cycle primaire. En effet, notre système éducatif au cours des dix dernières années, est caractérisé par un bon accès à l'école primaire, mais un achèvement faible, surtout dans les Zones d'Education Prioritaires (ZEP) (61,6% dans l'Extrême-Nord, 65,5% à l'Est, 69% dans le Nord et 57% l'Adamaoua).

Les inégalités sont aussi observées selon le genre. L'indice de parité filles/garçons de 0,9 indique que globalement 10 garçons pour 9 filles seulement achèvent le cycle primaire. Cette disparité liée au sexe qui semble légère prise dans l'ensemble au niveau national est cependant plus marquée dans les régions du Nord, de l'Adamaoua et de l'Extrême-nord (c'est 6 filles pour 10 garçons pour le Nord, 7 filles pour 10 garçons pour les régions de l'Adamaoua et l'Extrême-nord qui terminent le cycle primaire).

Sur le plan de l'efficacité globale, le système dans le sous-secteur de l'éducation de base a gagné en efficience en améliorant son gain de près de 9 points de pourcentage. En 2002/2003, le coefficient d'Efficacité Interne (CEI) était de 63,3% (RESEN 2006). Il est estimé aujourd'hui à 72% et ce, en raison de la réduction du gaspillage de ressources lié aux pratiques de redoublements (le taux de redoublement est passé de 25% en 2002/2003 à 12,7 % en 2013/2014). Par contre, les abandons tout comme en 2002, continuent de faire perdre au système près de 15 points de pourcentage en efficacité interne et constitue aujourd'hui la plus grande cause de gaspillage des ressources du sous-secteur.

Tableau 1 : Coefficient d'efficacité interne du sous-secteur en 2002 et 2013

Coefficient d'efficacité interne global et partiels	2002/2003 (source : RESEN 2006)	2013/2014 (source : MINEDUB/carte scolaire 2013/2014)
CEI Global	63,3%	72%
CEI sans redoublement	79,8%	82%
CEI sans abandons	79,3%	87%

2-3-Le défi de la qualité :

L'autre aspect du défi relevé par les programmes mis en œuvre par le Ministère de l'Education de Base est celui de la qualité de l'éducation. Les contraintes budgétaires pèsent énormément sur la politique de recrutement et de renouvellement des enseignants pour faire face à la demande qui a augmenté avec le développement de la carte scolaire, faisant en sorte que l'accent porté sur l'égalité d'accès à tous les enfants au cycle primaire ne s'est pas accompagné d'une dotation conséquente de ces écoles en personnel enseignant.

Depuis 2007, au lendemain de l'endossement de la stratégie sectorielle de juin 2006 par les partenaires techniques et financiers du secteur de l'éducation au titre de l'initiative Education Pour Tous- Procédure Accélérée (initiative FastTrack), un vaste programme de

recrutement de 37.200 enseignants qualifiés dans les écoles primaires publiques a été engagé. Ce programme se poursuit dans le cadre de la nouvelle stratégie du secteur de l'éducation et de la formation de 2013. Il s'agit cette fois-ci d'amoinrir les disparités de statuts qui pèsent négativement sur l'efficacité des enseignants par la reconversion en maîtres statutaires payés par le service public de 9000 Maîtres des Parents à la charge des familles. Ce changement de statut des Maîtres des Parents ne permettra pas d'améliorer le taux moyen d'encadrement qui est resté à 1 enseignant pour 44 élèves depuis 2008/2009 pour l'ensemble des écoles primaires publiques et privées et à 1 enseignant (y compris les maîtres des Parents) pour 52 élèves si on se limite aux écoles publiques.

La politique de reconversion des maîtres des parents mise en œuvre répond de manière certaine à une situation d'injustice à l'endroit des parents des zones rurales, les plus pauvres, astreints par ailleurs à supporter la rémunération des maîtres des parents, recrutés à la place des instituteurs fonctionnaires majoritairement installés dans les zones urbaines.

Malgré les progrès significatifs effectués ces dernières années pour améliorer le quota du personnel enseignant statutaire dans les écoles primaires publiques, le ratio élèves – enseignant statutaire émergeant au budget de l'Etat est resté constant (1 enseignant statutaire pour 72 élèves en 2008/2009 au début du programme de recrutement de 37.200 contractuels et aujourd'hui, de 1 enseignant statutaire pour 74 élèves du public en 2013/2014). La réalité est que le déficit subsiste et l'accès aux ressources éducatives et notamment en personnel enseignant limité. 36% d'élèves représentant 51% d'écoles publiques établies surtout en zone rurale, sont astreints au régime de fonctionnement des classes multigrades à cause d'une insuffisance en personnels enseignants. La présence d'enseignants en nombre suffisant est devenue dans certaines localités, un déterminant de scolarisation. Il n'est pas rare que dans certaines zones rurales, l'école du village soit désertée au profit d'une autre plus lointaine, ayant des enseignants en nombre adéquat.

S'agissant du fonctionnement des écoles primaires publiques, 7% d'écoles fonctionnent sous le régime de double vacation et soumettent ainsi leurs effectifs (10% d'enfants scolarisés au public) à ce régime allégé d'encadrement.

De même, 36% d'élèves du public, surtout en zone rurale, sont astreints au régime de fonctionnement des classes multigrades à cause d'une insuffisance en personnels enseignants.

Les conditions de travail des enseignants sont également moins favorables dans le public avec des tailles de classe de 62 élèves en moyenne. Les classes sont donc en général surchargées et la taille des salles de classe dépend de la zone de localisation (le ratio élèves-salle de classe est moyen de 72 élèves en zone urbaine et de 58 élèves en zone rurale).

3-Alphabétisation :

Salon les résultats de l'enquête démographique et de santé et à indicateurs multiples (EDS-MICS 2011), sur 15426 femmes de 15 à 49 ans enquêtées, 20% n'ont jamais été scolarisées. Pour le sexe masculin, cette situation concerne 9,5% pour 7191 hommes de 15 à 49 ans. Cette situation montre que malgré les mesures prises par le gouvernement ainsi que ses partenaires pour l'éducation pour tous ainsi que l'alphabétisation des adultes, une

bonne partie de la population camerounaise ne sait ni lire ni écrire dans aucune des langues officielles du pays.

4- Financement public de l'éducation de base

L'effort budgétaire en faveur de l'éducation en général demeure limité et déséquilibré au détriment de l'enseignement de base. Pour l'année 2013, la part du budget national allouée à l'éducation est de 18%, ce qui reste insuffisant par rapport aux prévisions et aux engagements internationaux. Les ressources allouées à l'enseignement primaire ne représentent que 30% des dépenses courantes du secteur éducatif. Quant aux dépenses courantes publiques par élève de la maternelle publique, elles sont de 89 272 FCFA (13% PIB/tête d'habitant) contre 28 097 F CFA (4% PIB/tête d'habitant) pour les enfants du préscolaire communautaire et 42 819 FCFA (environ 6% PIB/tête d'Habitant) pour le primaire public.

5- Conclusion

En définitive, le Cameroun a marqué des avancées dans la poursuite de la réalisation du 2^{ème} Objectif du Millénaire pour le Développement (OMD), à savoir l'Education Pour Tous (EPT).

1- S'il y a bien eu une amélioration du taux de préscolarisation (16% en 2003 et 34% en 2013), les disparités fortes subsistent entre les régions et entre les zones urbaines et rurales. Par ailleurs la stratégie réaffirmée par le DSCE de développer le préscolaire communautaire au bénéfice des populations rurales défavorisées vient d'être élaborée et devrait prendre ses marques au cours de l'année 2015.

2- S'agissant de l'objectif 2 des OMD visant à assurer une éducation primaire pour tous, le Taux Brut de Scolarisation est passé de 102% en 2003/2004 à 118% en 2013/2014. Le taux d'achèvement du primaire entre 2003 et 2013 quant à lui, est passé de 57,9% à 74,2%, soit un gain de 16 points au cours de la décennie. Les ZEP ont connu également, mais dans une proportion moindre, une progression dans l'achèvement du cycle primaire en passant de 63,6% en 2003/2004 à 70,3% en 2013/2014.

3- la parité dans l'égalité des sexes dans l'éducation (objectif 5 de l'EPT), si elle est presque atteinte au primaire à l'échelon national (0,9 par rapport au TBS), des efforts restent à faire dans les régions de l'Adamaoua, de l'Extrême-nord et du nord où en moyenne, seulement 8 filles pour 10 garçons sont aujourd'hui scolarisés au primaire.

4- Si les disparités dépendent des milieux géographiques (rural/urbain, régions) et suivant le genre (filles/garçons), c'est la dimension suivant le niveau de richesse qui génère les différenciations les plus intenses. L'étude RESEN-2013 réalisée à partir des enquêtes de ménage (EDS-2011) a établi que les disparités sociales sont telles qu'à la fin du cycle primaire, il y a plus de 50 points d'écart entre le quintile le plus pauvre (taux d'achèvement de 40,2 %) et le quintile le plus riche (96,6 %). (RESEN-Cameroon _2013 page 51).

Introduction

1-Le système éducatif camerounais

L'organisation de la vie nationale au Cameroun fait de l'Etat la principale institution organisatrice du système éducatif national. C'est l'Etat qui, par voie législative ou réglementaire,

- *définit le régime de l'enseignement ;*
- *arrête les programmes et les manuels scolaires ;*
- *fixe les modalités de création, d'ouverture, de fonctionnement et de financement des structures d'éducation et de formation du sous-secteur de l'éducation de base ;*
- *contrôle les établissements et institutions publiques et privées d'éducation et de formation;*
- *régit les systèmes et les modalités d'évaluation des élèves des écoles maternelles et primaires et des apprenants des structures relevant du non formel ;*
- *organise les examens officiels relevant de ce sous-secteur sur l'ensemble du territoire national.*

Le système éducatif et de formation du système formel camerounais comprend deux sous-systèmes : le sous-système francophone et le sous-système anglophone avec une dualité des langues d'enseignement, anglais et français. Chaque sous-système se compose en plus de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle qui sont communs aux deux sous-systèmes, de cinq niveaux d'enseignement que sont : le préscolaire, le primaire, le secondaire et le normal de l'enseignement général et technique, le Supérieur et la Formation Professionnelle.

Le système est régi par deux ordres d'enseignement : l'ordre d'enseignement public et l'ordre d'enseignement privé comprenant le privé laïc, le privé confessionnel catholique, protestant et islamique.

Par ailleurs, le secteur de l'éducation et de la formation est organisé autour de trois types d'éducation, à savoir le formel, le non formel et l'informel. Le formel englobe la hiérarchie scolaire du préscolaire à l'université (publique et privée).

Quant au non formel, il est organisé autour des activités d'alphabétisation et d'éducation des adultes, d'éducation de base non formelle pour les enfants jamais scolarisés et déscolarisés précoces et de formation à l'insertion pour les jeunes se trouvant en dehors des structures formelles d'encadrement.

Pour l'informel, il renvoie à des formes d'apprentissage intentionnelles ou volontaires mais non institutionnalisées se déroulant dans la famille, sur le lieu de travail, dans la communauté locale (association culturelle ou religieuse) et dans la vie quotidienne (presse écrite, communication audiovisuelle et TIC, par la lecture ou toute autre forme d'autodidaxie ouverte).

Au plan institutionnel, le secteur de l'éducation et de la formation est organisé autour de cinq (05) ministères (Arrêté n°134/PM du 13 août 2010), à savoir (i) le Ministère de l'Education de Base (MINEDUB) (ii) le Ministère des enseignements secondaires (MINESEC) (iii) le Ministère de l'Enseignement supérieur (MINESUP) (iv) le Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (MINEFOP) et (v) le Ministère de la Jeunesse et de l'Education Civique (MINJEC).

2- Demande potentielle au niveau de l'éducation de base

2-1-Cas du Préscolaire :

L'enseignement préscolaire constitue la première étape du processus organisationnel de l'éducation au Cameroun. C'est une phase éducative qui prend en compte théoriquement les enfants d'un âge compris entre 4 et 5 ans. Cette étape, quoiqu'elle soit nécessaire pour préparer l'enfant à l'entrée au cycle primaire reste jusque-là facultative.

La demande potentielle pour le préscolaire est définie comme étant le nombre d'enfants âgés de 4 à 5 ans. Toutefois dans la pratique, le secteur privé majoritaire dans l'encadrement à ce niveau de scolarisation, accueille dès l'âge de 3 ans, les enfants à la "petite section", premier niveau d'encadrement officiellement établi.

Tableau 2 : Population (4-5ans) pré scolarisable en 2014 par région

	Garçons	Filles	Total
Cameroun	690 811	671 054	1 361 865
Adamaoua	34 818	35 791	70 609
Centre	126 241	120 890	247 131
Est	28 337	27 336	55 673
Extrême-nord	122 351	120 707	243 058
Littoral	103 445	95 719	199 164
Nord	71 434	72 500	143 934
Nord-ouest	63 602	62 679	126 281
Ouest	63 497	61 427	124 924
Sud	27 441	27 242	54 683
Sud-Ouest	49 645	46 763	96 408

Source : Données du RGPH2005 projetées pour 2014

En 2014, la population en âge de fréquenter le préscolaire (4-5 ans) est estimée à 1 361 865 enfants, soit 6% de la population totale. Les filles (671 054) représentent 49,2% de cette population. Les régions du Centre, de l'Extrême-nord et du Littoral avec respectivement 18,2%, 17,9% et 14,8% abritent les proportions les plus importantes de populations à préscolariser. Par contre, celles du Sud (3,6%), de l'Est (4,1%) et de l'Adamaoua (5,2%) ont les plus faibles parts.

2-2-Cas du niveau d'éducation du primaire :

La réalisation de l'objectif d'Education Pour Tous en 2015 nécessite la maîtrise de la demande potentielle d'éducation jusqu'au niveau désagrégé de nos localités (communes). Cette méconnaissance ou connaissance approximative des données de population au niveau des communes (unités d'observation de développement local au Cameroun) limite les possibilités d'adaptation des objectifs nationaux aux réalités locales et à une meilleure adéquation entre l'offre et la demande d'éducation.

La demande potentielle est constituée par la population de la tranche d'âge de 6 à 11 ans. Le troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2005 fournit des informations sur cette population cible projetée pour 2014 au niveau agrégé des régions.

Tableau 3 : Populations de 6-11 ans par sexe et par région en 2014

	Garçons	Filles	Total
Cameroun	1 780 871	1 711 782	3 492 653
Adamaoua	92 502	89 115	181 617
Centre	316 734	307 958	624 692
Est	104 813	101 116	205 929
Extrême-nord	326 592	309 564	636 156
Littoral	219 436	212 803	432 239
Nord	188 651	181 570	370 222
Nord-ouest	165 515	159 302	324 817
Ouest	175 246	168 021	343 267
Sud	65 140	60 595	125 735
Sud-Ouest	126 242	121 737	247 978

Source : Données du RGPH2005 projetées pour 2014

La tranche d'âge de 6-11 ans représente 3 492 653 individus en 2014, soit 16% de la population totale. La composante masculine domine avec 51% de cette population cible. L'examen de cette demande potentielle par région indique que le Centre et l'Extrême-nord ont le plus gros potentiel avec chacune, 18% de la population scolarisable au primaire. Les plus faibles potentiels sont enregistrés dans les régions du Sud, de l'Adamaoua, de l'Est et Sud-ouest avec respectivement, 4%, 5%, 6% et 7% du potentiel national.

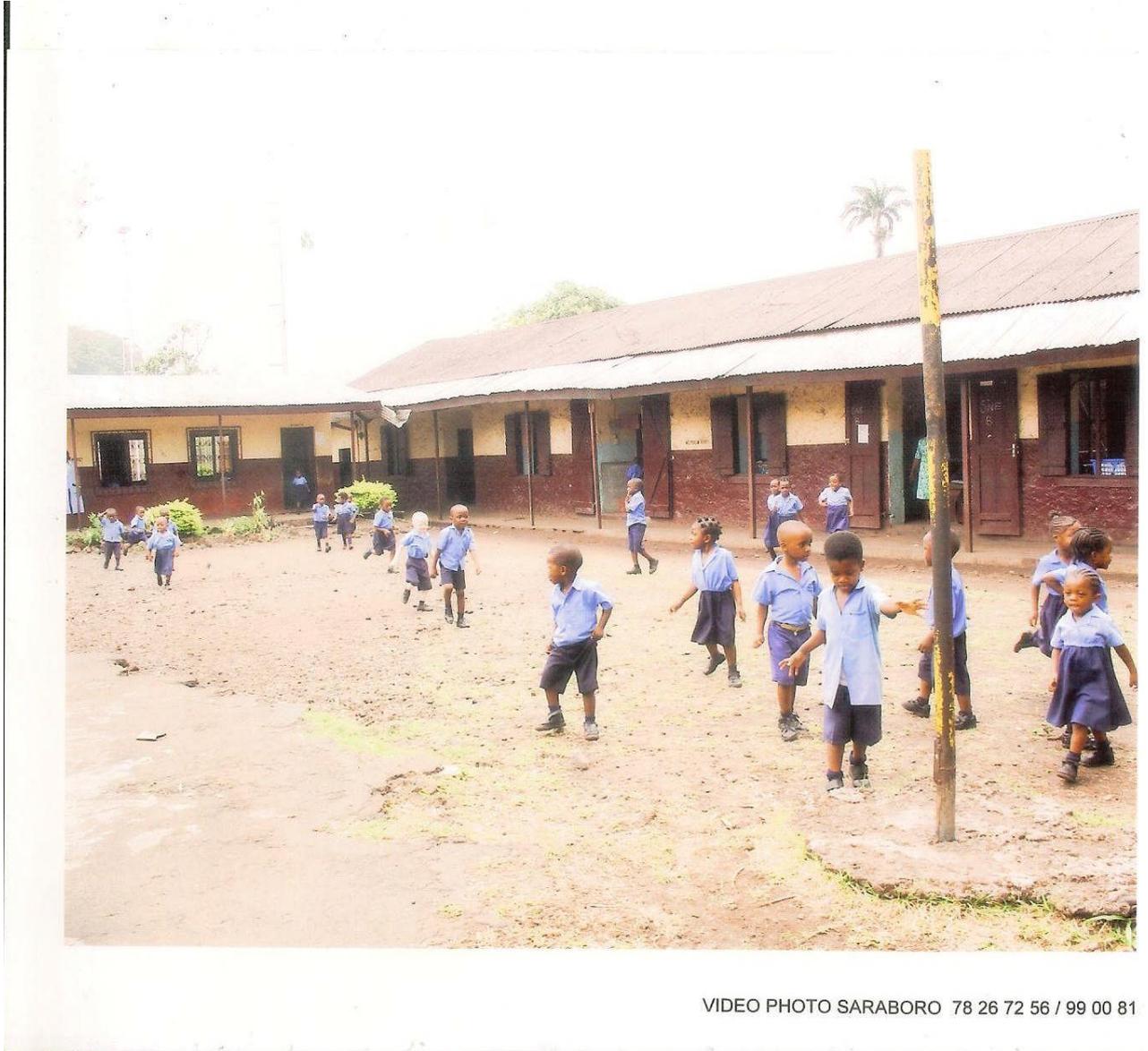
2-3-Population en âge d'entrer à l'école primaire par sexe et par région en 2013/2014

Tableau 4 : Population de 6 ans par sexe et par région en 2013/2014

	Garçons	Filles	Total
Cameroun	327 327	314 673	642 000
Adamaoua	17 382	15 783	33 165
Centre	58 710	57 227	115 937
Est	15 777	15 180	30 957
Extrême-nord	58 621	55 463	114 084
Littoral	40 518	41 414	81 933
Nord	35 209	32 382	67 591
Nord-ouest	30 440	28 832	59 272
Ouest	36 187	34 716	70 903
Sud	11 773	11 170	22 943
Sud-Ouest	22 710	22 505	45 215

Entre 2005 et 2014, le nombre d'enfants en âge officiel d'entrer à l'école est passé de 523 354 à 642.000, ce qui correspond à un accroissement moyen annuel de la population de 6 ans de 3,2%. Par rapport à la population totale, cette part est passée de 2,9% à 3,2%, soit une tendance haussière de 0,3 point de pourcentage au cours de ladite période.

1. Le préscolaire



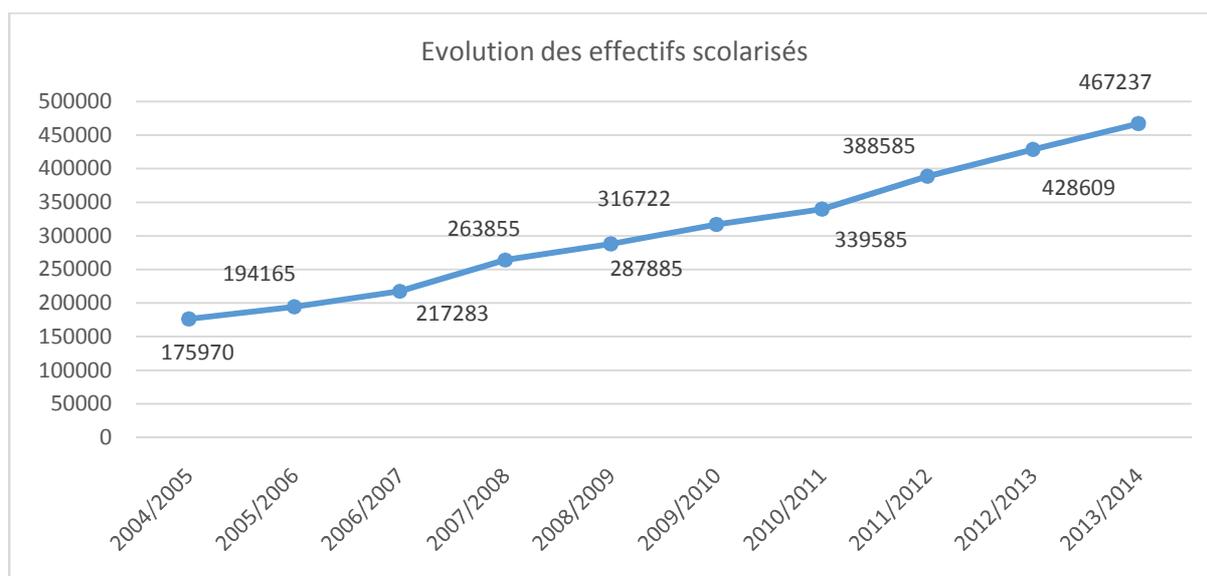
VIDEO PHOTO SARABORO 78 26 72 56 / 99 00 81

1-1-Analyse de la demande effective:

1-1-1-Une croissance des effectifs en nette progression :

Sur la période allant de 2003/2004 à 2013/2014, le nombre total d'élèves scolarisés dans les structures d'encadrement du préscolaire est passé de 175.970 à 467237, indiquant une augmentation des effectifs scolarisés de 10,3% en moyenne chaque année sur la période.

Figure 1 : Evolution des effectifs scolarisés entre 2004 et 2014



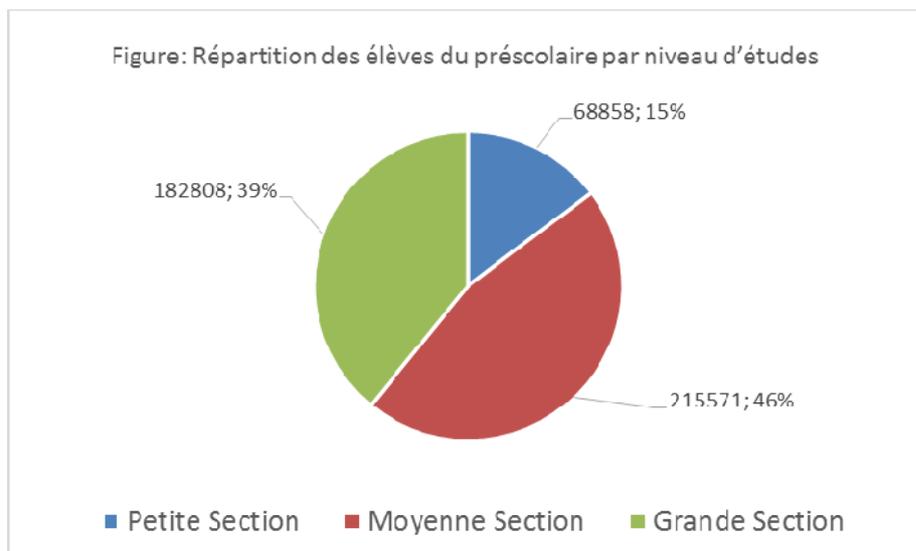
.Source : MINEDUB/carte scolaire 2014-

1-1-2-Les trois niveaux d'encadrement en 2013/2014 :

L'enseignement préscolaire est organisé autour de trois niveaux d'étude appelés sections : la Petite Section (PS), la Moyenne Section (MS) et la Grande Section (GS). La petite section accueille les enfants âgés de 3 ans et n'existe que dans les structures d'encadrement privées.

Pour l'année scolaire 2013/2014, les enfants inscrits à la petite section comptent pour 15% de l'ensemble des effectifs du préscolaire. La Moyenne section, deuxième année d'encadrement du préscolaire, mais première année d'études dans les écoles maternelles publiques qui en compte deux seulement (Moyenne et Grande section), abrite dans l'ensemble 46% des effectifs globaux du préscolaire. La grande section tous ordres confondus abrite quant à elle, 39% des effectifs du préscolaire.

Figure 2 : Répartition par niveau d'encadrement en 2013/2014

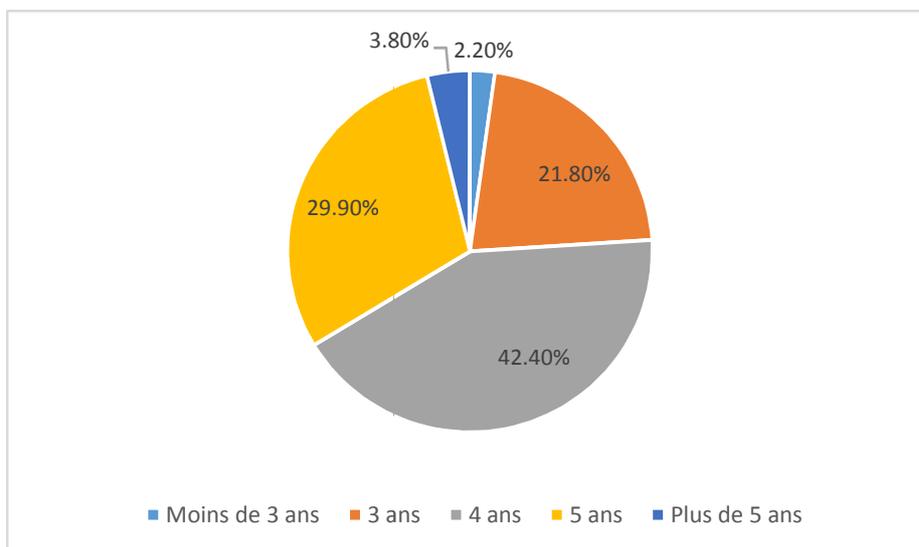


Source : MINEDUB/carte scolaire 2014-

1-1-3-Les enfants âgés de trois (03) ans doivent-ils être toujours considérés comme des entrées précoces dans le système préscolaire formel ?

Les enfants dont l'âge se trouve dans l'intervalle officiellement requis (4-5 ans) représentent 72,2% de l'effectif total du préscolaire. Les moins de 4 ans représentent 24% d'enfants du préscolaire, soit approximativement un enfant sur quatre. Ces moins de quatre ans ne peuvent cependant pas tous être considérés comme des entrées précoces, car 43% parmi eux sont normalement inscrits au niveau de la petite section, à l'âge requis de 3 ans.

Figure 3 : Répartition par tranche d'âges des effectifs scolarisés au préscolaire en 2013/2014



Source : MINEDUB/carte scolaire 2014-

Les enfants de 3 ans représentent 21,8% des effectifs du préscolaire, une moyenne que l'on observe dans la plupart des pays de la sous-région où l'âge d'entrée au préscolaire du système formel est fixé à trois ans (Côte d'Ivoire, Sénégal, ...).

La répartition suivant le sexe indique une équi-répartition des effectifs (50,1% des filles et 49,9% de garçons). Cet équilibre entre filles et garçons est respecté aussi bien en zone rurale qu'en zone urbaine, faisant penser qu'à ce niveau d'enseignement, contrairement aux niveaux supérieurs (primaire, secondaire), il n'existe pas de disparité lié au sexe dans l'accès.

1-1-4-Configuration suivant les régions et par sexe des effectifs scolarisés :

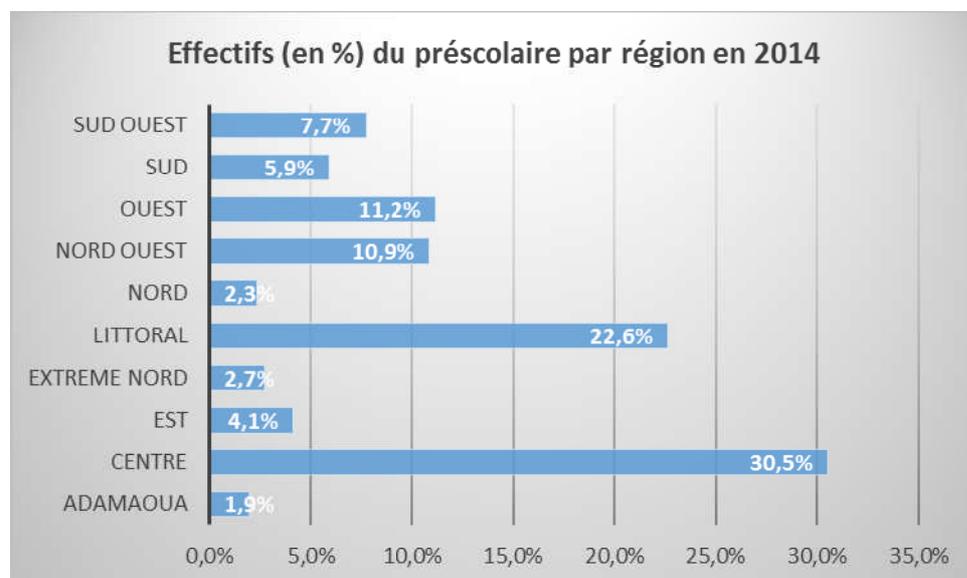
Tableau 5 : Répartition des effectifs scolarisés par région et par sexe en 2014

	Garçons	Filles	Total
Adamaoua	4350	4646	8996
Centre	70789	71932	142721
Est	9675	9610	19285
Extrême-Nord	6389	6344	12733
Littoral	53189	52482	105671
Nord	5433	5536	10969
Nord-Ouest	25095	25698	50793
Ouest	26356	25983	52339
Sud	13752	13839	27591
Sud-Ouest	17938	18201	36139
Cameroun	232966	234271	467237

Source : MINEDUB/carte scolaire 2014-

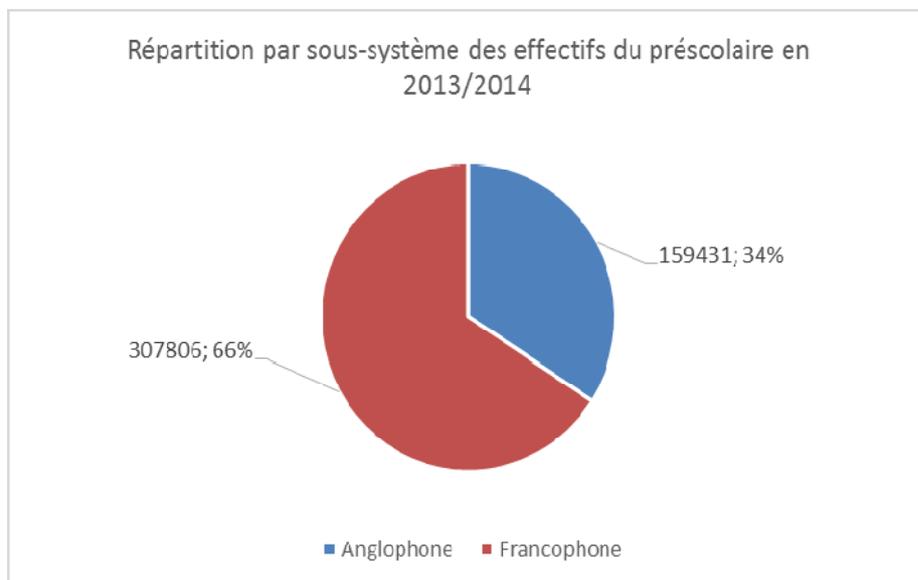
La configuration des élèves du préscolaire sur le territoire national présente de fortes disparités entre les régions du pays. Elle montre que les régions du Centre et du Littoral concentrent à elles seules, 53% de l'ensemble des effectifs. L'Adamaoua a le plus faible poids d'enfants préscolarisés (1,9%). Il en est aussi des régions du Nord (2,3%) et de l'Est (4,1%). La région de l'Extrême-nord avec pourtant un potentiel élevé d'enfants en âge d'être préscolarisés (18% du potentiel national) n'a que 2,7% d'enfants effectivement scolarisés.

Figure 4 : Répartition des effectifs scolarisés (en %) par région en 2014



1-1-5- Un choix de plus en plus prononcé des familles pour le sous-système d'enseignement anglophone.

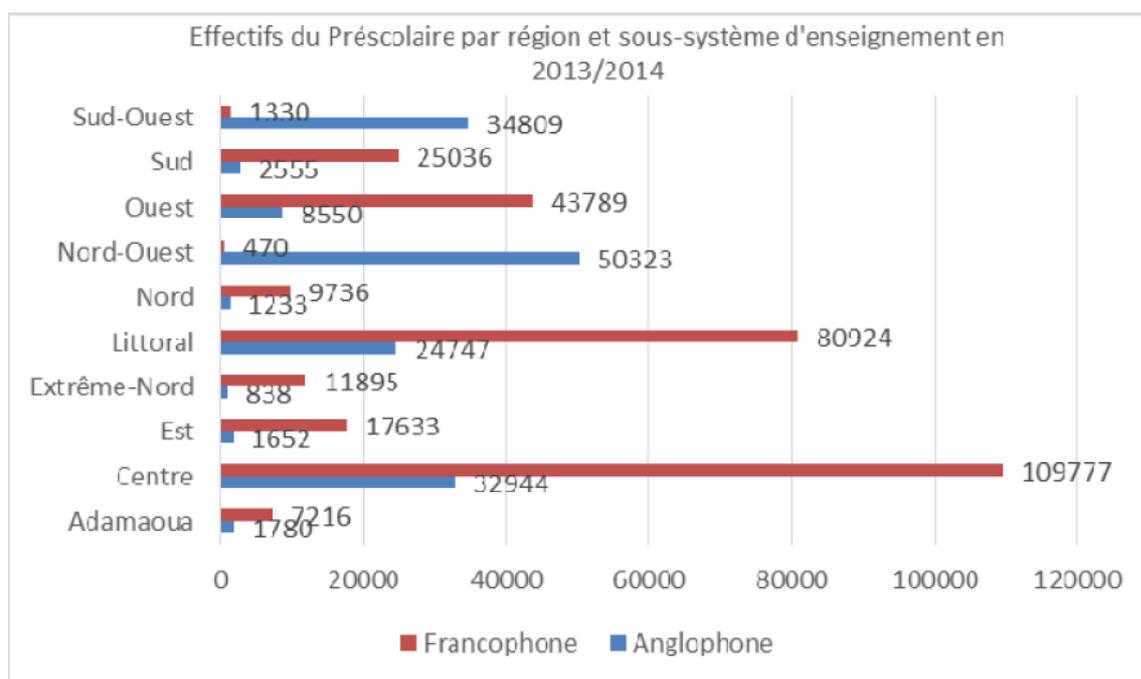
Figure 5 : Répartition des effectifs par sous-système d'enseignement :



Source : MINEDUB/carte scolaire 2014-

En 2003/2004, soit dix ans plus tôt, on comptait 22% d'enfants scolarisés dans le sous-système anglophone, en majorité dans les régions du Sud-ouest et du Nord-ouest. Aujourd'hui, c'est 34% d'enfants qui sont scolarisés dans ce sous-système. En dehors des régions anglophones qui traditionnellement ont les parts importantes d'enfants scolarisés dans le sous-système anglophone, [Sud-ouest (22%), Nord-ouest (32%)], on note de plus en plus en bonne place les régions du Centre (21%), et du littoral (16%).

Figure 6 : Répartition par région et par sous-système des effectifs du préscolaire en 2013/2014

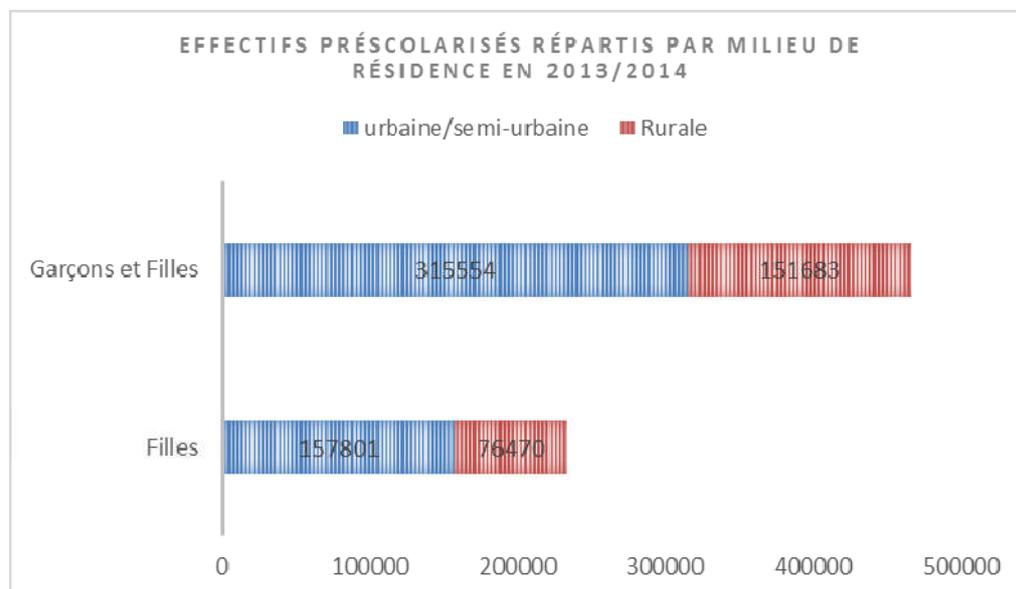


Source : MINEDUB/carte scolaire 2014-

1-1-6- La préscolarisation, un phénomène qui reste encore en majorité urbain

En s'appuyant sur l'hypothèse que les élèves fréquentent les écoles situées au voisinage de leur lieu de résidence et en associant le critère administratif d'identification des zones urbaines/semi-urbaines et rurales, on aboutit à la répartition des effectifs préscolarisés par milieu de résidence du graphique ci-après.

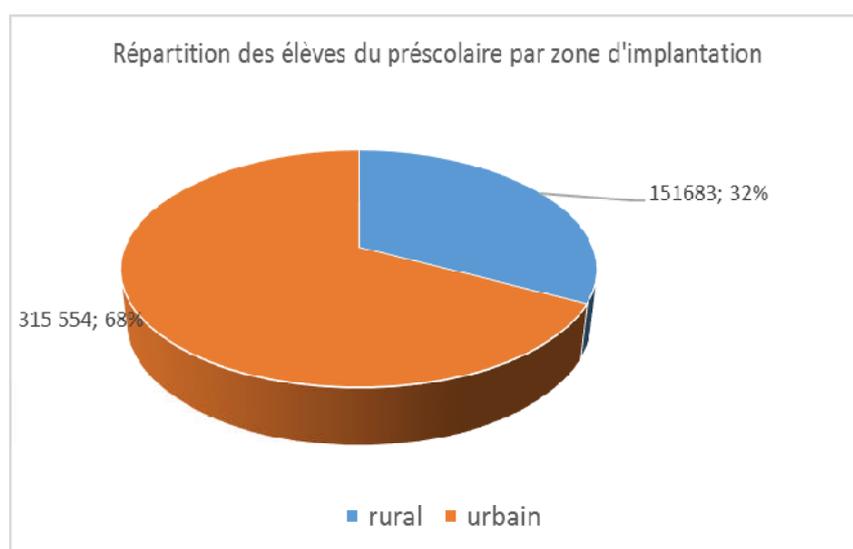
Figure 7 : Répartition par milieu de résidence de la demande effective en 2013/2014



Source : MINEDUB/carte scolaire 2014-

En 2013/2014, deux enfants sur trois (68% d'enfants préscolarisés) sont scolarisés dans les écoles implantées dans des centres urbains ou semi-urbains (ils représentaient 69% en 2010-2012). On observe également qu'en 2014, sur trois filles préscolarisées, une seule provient du milieu rural. Ce décalage est aussi observé dans les mêmes proportions chez les garçons préscolarisés.

Figure 8 : Répartition des élèves du préscolaire par zone d'implantation



Source : MINEDUB/carte scolaire 2014-

1-1-7- Le Poids de l'enseignement privé : Un niveau d'enseignement aux mains des promoteurs privés

L'enseignement privé au Cameroun a toujours été considéré comme un partenaire privilégié de l'Etat dans l'offre de formation et d'éducation de la jeunesse. Il est organisé autour de quatre grands ordres (ou sous-ordre) que sont : (i) l'enseignement Privé Catholique, (ii) l'Enseignement Privé Protestant, (iii) l'Enseignement Privé Islamique et (iv) l'Enseignement Privé Laïc.

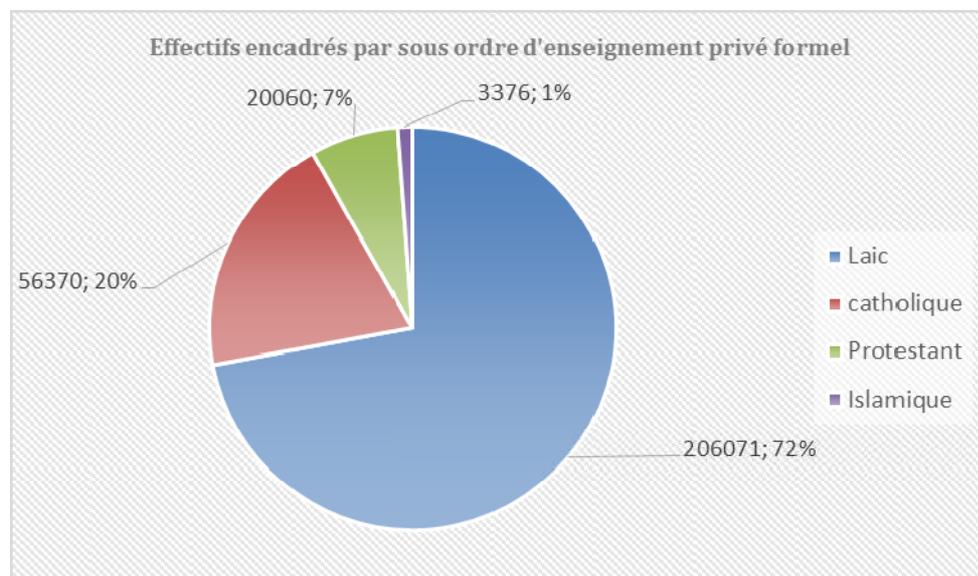
Tableau 6 : Poids national de l'enseignement privé en 2003/2004 et en 2013/2014

	Années scolaires	
	2003/2004	2013/2014
Effectif du Privé	113 197	296 969
Pourcentage du Privé dans les effectifs d'élèves	64%	63%

Source : MINEDUB/carte scolaire 2014-

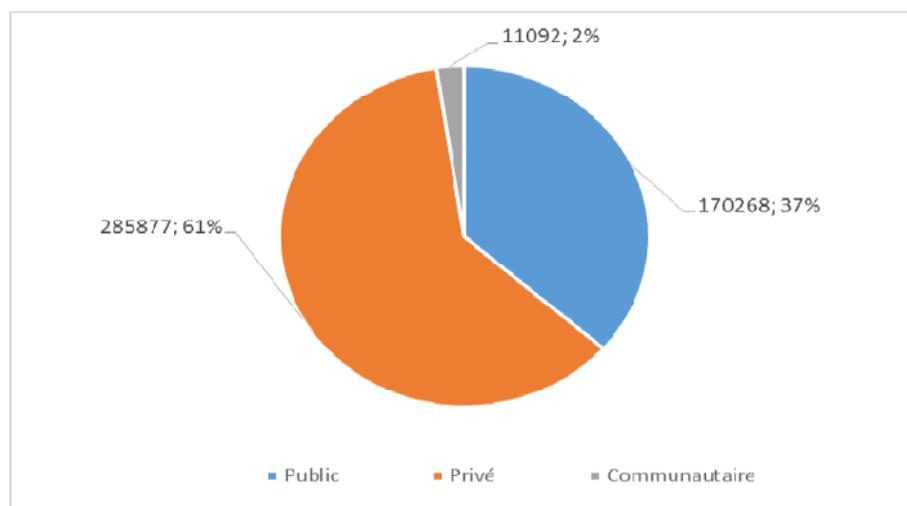
La part attribuée au secteur privé dans l'encadrement des enfants a très peu varié au cours de ces dix dernières années. Elle s'établit autour de 63% des effectifs globaux en 2013/2014.

Figure 9 : Répartition des effectifs du privé formel par sous-ordre d'enseignement



L'enseignement privé déjà majoritaire à 63% dans l'encadrement de la petite enfance, est en grande partie (72%) aux mains des promoteurs privés dont le souci d'engranger des profits ne fait aucun doute. Le secteur de l'éducation préscolaire ainsi ouvert aux investissements privés devrait être rigoureusement régulé et aménagé sur l'ensemble du territoire afin que les offres d'encadrement **privées** ne soient pas uniquement orientées vers les zones urbaines où l'activité semble plus rentable économiquement.

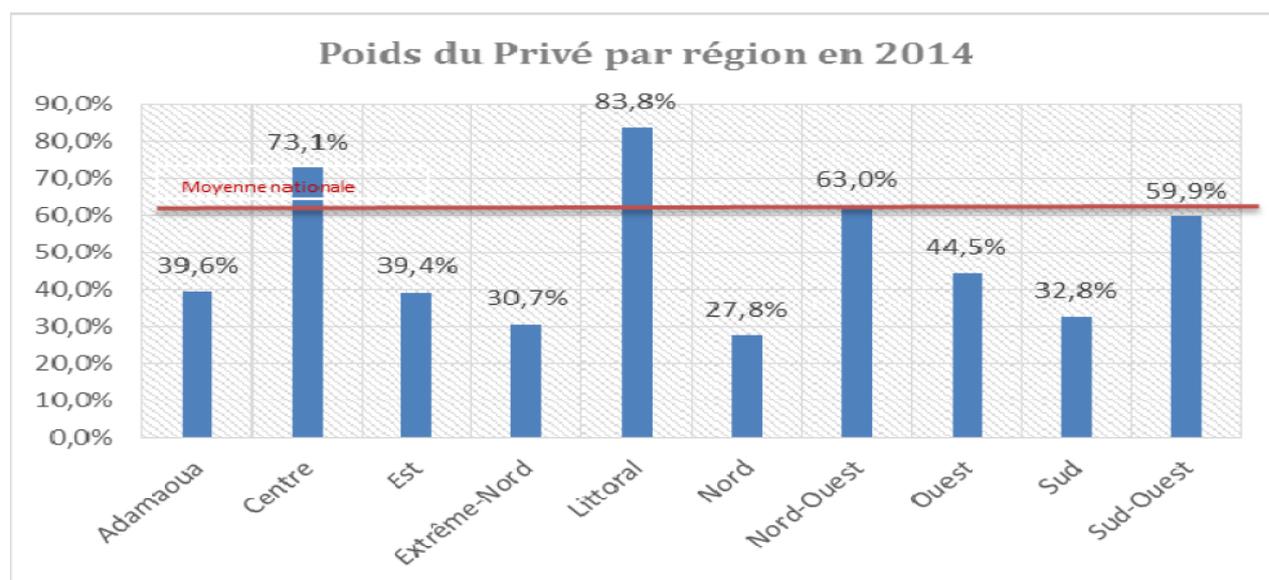
Figure 10 : Effectif d'élèves encadrés par ordre d'enseignement en 2014



Source : MINEDUB/carte scolaire 2014-

L'ensemble des écoles du privé (formel et communautaire) abrite 63% des effectifs scolarisés du préscolaire. Le secteur public, malgré l'accélération dans la création et l'ouverture de nouvelles écoles en milieu rural (de 2007 à nos jours, 1728 écoles maternelles publiques ouvertes), voit ses effectifs stabilisés autour de 36-37% d'enfants préscolarisés, car l'offre du secteur privé se développe tout autant, mais principalement en zone urbaine.

Figure 11 : Poids régional de l'enseignement Privé de base en 2014



Source : MINEDUB/carte scolaire 2014

L'enseignement privé est présent dans toutes les régions à des degrés divers. Cet ordre d'enseignement est fortement implanté dans les régions du centre et du Littoral qui

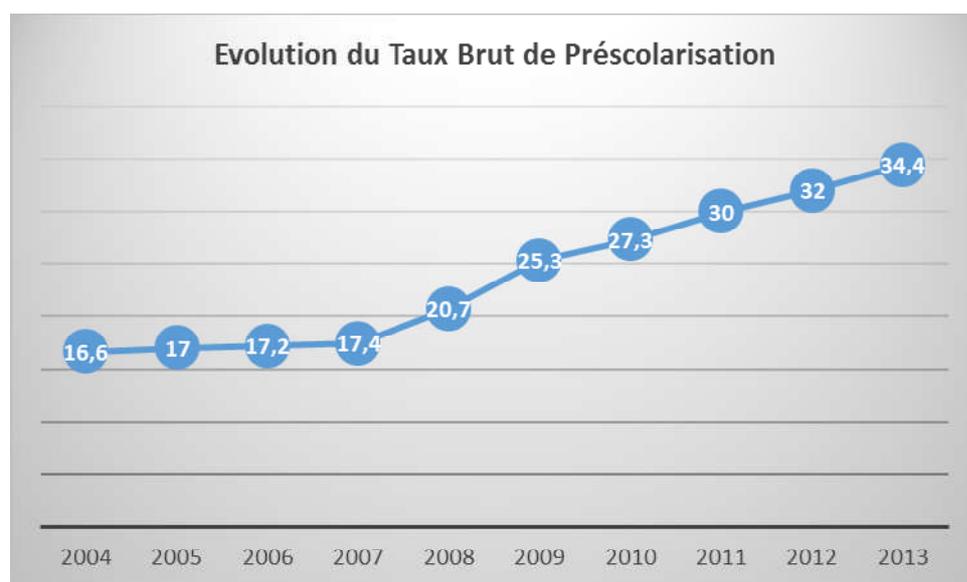
concentrent plus de 53% de la demande effective nationale. Pour 10 enfants préscolarisés dans la région du Littoral, 8 enfants se trouvent dans une structure privée. Dans le Centre, 7 enfants sur 10 sont scolarisés dans un centre privé et seulement 3 enfants sur 10 dans une école maternelle publique.

1-1-8- Mesure du niveau de participation au préscolaire par région : le Taux Brut de Préscolarisation

Pour mesurer le niveau de participation à l'éducation préscolaire et relever les disparités qui existent entre les différents groupes ou sous-groupes de population, il est nécessaire de rapprocher les effectifs effectivement scolarisés de ces groupes de leur population scolarisable (enfants issus de ces groupes de populations en âges officiels d'être scolarisés au préscolaire 4/5 ans). L'indicateur ainsi déterminé qui est le Taux Brut de Scolarisation au préscolaire (ou taux brut de préscolarisation) traduit la capacité du système à accueillir les enfants d'âges scolaires de ces populations.

1-1-8-1- une tendance croissante à la participation à ce niveau d'enseignement

Figure 12 : Evolution du taux brut de préscolarisation au cours des dix dernières années :



Source : MINEDUB/carte scolaire 2014- Données de Population : estimation BUCREP

L'évolution tendancielle du Taux brut de préscolarisation indique une adhésion de plus en plus forte des familles à la préscolarisation de leurs enfants. Le taux de préscolarisation a pratiquement doublé entre 2007 à 2014, passant de 17,4% à 34,4%². Malgré cette évolution notable, la participation reste encore très insuffisante. En effet seulement un enfant sur trois en âge potentiel (de 4 -5 ans) est effectivement préscolarisé. En d'autres termes, 2 enfants sur 3 de la classe d'âges concernée n'ont pas accès à l'enseignement préscolaire et beaucoup plus, si on considérait la tranche d'âges effectivement demandeuse de préscolarisation formelle au Cameroun qui est celle de 3 à 5 ans.

² En réalité, le Taux Brut de Préscolarisation serait beaucoup plus faible si la tranche d'âges considérée était celle de 3 à 5 ans (au lieu de 4- 5 ans officielle) qui est la tranche d'âges observée par les familles sur le terrain pour la préscolarisation dans le système formel de leurs enfants..

1-1-8-2-Les iniquités d'accès à la préscolarisation :

Les frais d'écolage(7.000 F CFA) pratiqués dans le secteur public est un frein à la scolarisation d'un grand nombre d'enfants issus des milieux ruraux pauvres. Certains parents, surtout en zone rurale, jugent inutile d'assurer à leurs enfants cette étape facultative et payante de leur formation pour les inscrire précocement dans les écoles primaires indemnes de tous frais exigibles. Par contre, dans les centres urbains, l'enseignement privé laïc supplée à l'insuffisance de l'offre publique. Mais ce concours, louable en soi, est freiné par les tarifs de frais d'écolage pratiqués, souvent hors de portée des familles pauvres des agglomérations à forte densité de population (Yaoundé et Douala). Avec la demande d'éducation qui reste forte dans ces grandes cités, beaucoup de promoteurs privés se sont engouffrés dans le secteur avec comme conséquence, la floraison d'établissements privés clandestins où l'attrait du profit et la rentabilité ont pris le pas sur l'offre d'un service de qualité. La fermeture à la rentrée 2014/2015 de 369 établissements scolaires privés clandestins est une illustration de l'ampleur du phénomène³.

Tableau 7 : Taux brut de préscolarisation par région et par sexe en 2013/2014

	Garçons	Filles	Total	IPS
Cameroun	33,7%	34,9%	34,3%	1,04
Adamaoua	12,5%	13,0%	12,7%	1,04
Centre	56,1%	59,5%	57,8%	1,06
Est	34,1%	35,2%	34,6%	1,03
Extrême-nord	5,2%	5,3%	5,2%	1,01
Littoral	51,4%	54,8%	53,1%	1,07
Nord	7,6%	7,6%	7,6%	1,00
Nord-ouest	39,5%	41,0%	40,2%	1,04
Ouest	41,5%	42,3%	41,9%	1,02
Sud	50,1%	50,8%	50,5%	1,01
Sud-Ouest	36,1%	38,9%	37,5%	1,08

Source : MINEDUB/carte scolaire 2014- Données de Population : estimation BUCREP

La dimension régionale indique des disparités très marquées. Le Centre et le Littoral ont les taux de participation les plus élevés du pays avec respectivement 57,8% et 53,1% de TBS. Les plus faibles participations à la préscolarisation sont enregistrées dans les régions de l'Extrême-nord et du Nord, avec respectivement des taux de 5,2% et 7,6%.

Dans la région du Sud, la moitié d'enfants âgés de 4 à 5 ans sont préscolarisés et seulement environ 2 enfants sur 5 d'âges scolaires dans les régions de l'ouest et du Nord-ouest.

Par ailleurs, l'Indice de Parité lié au Sexe (IPS) par rapport au Taux Brut de Préscolarisation est proche de 1, preuve qu'à ce niveau d'éducation, l'accès des enfants ne fait pas l'objet de discrimination liée au sexe de la part des familles, même dans les zones de faibles scolarisations au primaire.

Le défi du préscolaire communautaire :

³ Annonce faite par Madame le Ministre de l'Education de Base Youssouf Hadjidja Alim lors de la réunion de préparation de la rentrée scolaire 2014/2015.

Les écoles à base communautaire sont constituées (i) d'École des Parents calquées sur le modèle de fonctionnement des écoles maternelles publiques (ii) de Centres d'éducation Préscolaire Communautaires (CPC) qui offrent aux enfants de 3 à 6 ans l'opportunité d'accéder à une éducation préscolaire (non formelle) dans les zones où l'offre de ce niveau d'enseignement est insuffisante.

Les écoles communautaires et plus spécifiquement les centres préscolaires communautaires (CPC) ne bénéficient pas toujours d'un cadre institutionnel qui garantit leur fonctionnement ou leur pérennité. En s'appuyant sur l'étude réalisée en 2007 par le **Réseau Ouest et Centre Africain de Recherche en Education (ROCARE)**, l'étude sur l'état des lieux des infrastructures et équipements des centres d'éducation de base non formelle (CEBNF) et des centres préscolaires communautaires (CPC) soutenus par l'UNICEF, les fermetures-ouvertures de ces centres proviennent des causes contextuelles comme (i) l'absence d'animateurs ou de maîtres bénévoles, (ii) la survenue d'un sinistre (ces centres étant construits pour la plupart en matériaux provisoires), (iii) leur faible équipement qui n'encourage pas les parents à y envoyer leurs enfants.

Pour assurer leur survie, les communautés demandent et obtiennent de l'Etat, leur transformation en écoles maternelles publiques. Depuis l'année 2005, 2.653 écoles maternelles⁴ publiques ont été créées et principalement dans les zones de faible préscolarisation où les CPC bénéficiaient souvent de l'appui de certaines ONG locales ou de certains partenaires au développement.

Il est important de rappeler que l'option du développement par le Communautaire est la stratégie qui a été affirmée par le Gouvernement pour étendre le préscolaire dans les zones rurales où l'offre est insuffisante et la demande d'éducation faible. Cette stratégie souffre ainsi d'une absence de politique volontariste de mise en œuvre. Les actions menées sur le terrain avec l'appui de certains partenaires au développement et promoteurs locaux sont annihilées par les pratiques de reconversion⁵ de ces écoles communautaires villageoises en écoles maternelles publiques. Ce faisant, ces écoles communautaires pourtant plus flexibles dans les programmes et les conditions d'accès d'une part et moins dispendieuses en termes de fonctionnement d'autre part, n'existent souvent que le temps de leurs transformations quelques années plus tard en écoles maternelles publiques.

Pour l'année scolaire 2013/2014, les écoles communautaires en fonctionnement abritent seulement 2% des effectifs globaux du préscolaire avec 11.092 apprenants.

1-2- Analyse de l'offre d'éducation au préscolaire :

1-2-1- Les structures d'accueil de la petite enfance :

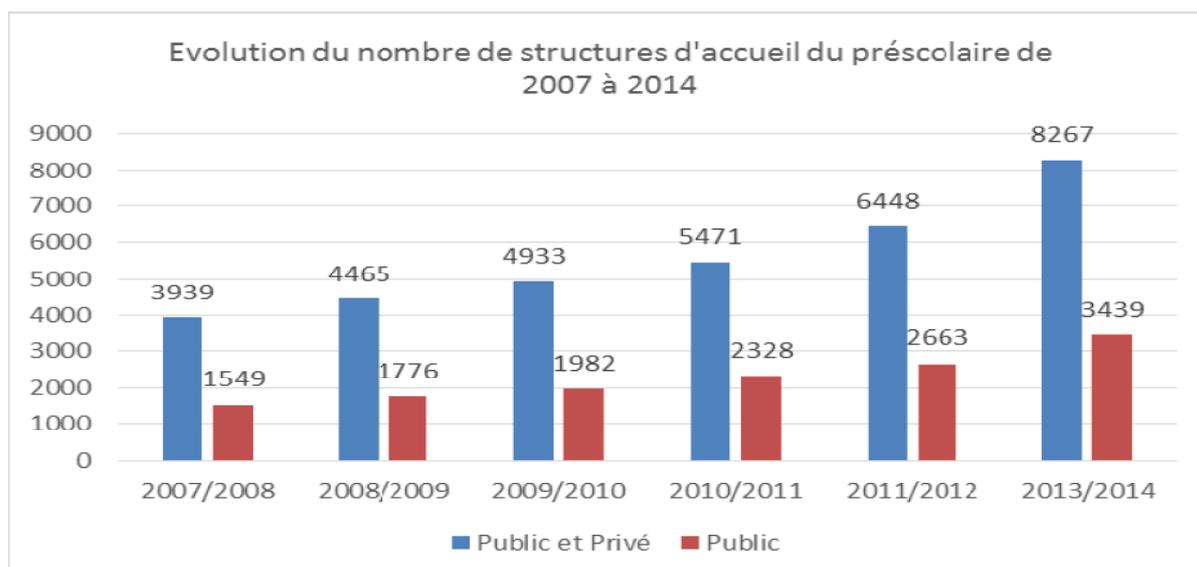
Entre 2007/2008 et 2013/2014, le nombre de structures de prise en charge de la petite enfance est passé de 3939 à 8267, soit une augmentation moyenne annuelle de 13% sur la période. Les structures d'encadrement du public sont passées pour la même période de 1549 à 3439, soit un taux d'accroissement moyen annuel de 14%. Cet effort constant du Gouvernement Camerounais a permis de freiner l'écart qui se creusait entre les zones

⁴ Source : MINEDUB/Direction de l'Enseignement Maternel et Primaire

⁵ Les reconversions des CPC en écoles maternelles publiques proviennent des communautés elles-mêmes qui le demandent afin de pouvoir assurer la survie de leur centre.

urbaines/semi urbaines et les zones rurales. Les promoteurs des établissements privés laïcs investissent majoritairement dans les zones urbaines où certes, la demande de scolarisation est forte, mais également rentables sur le plan économique.

Figure 13 : Evolution du nombre de structures d'accueil du préscolaire de 2007/2008 à 2013/2014



1-2-1-2-Situation générale des établissements du préscolaire en 2013/2014

Le réseau scolaire du préscolaire s'est fortement densifié. Il est aujourd'hui constitué de 8267 écoles réparties comme suit : (i) 3439 pour le secteur public soit 43% du réseau; (ii) 3296 pour le privé laïc soit 40%, (iii) le privé confessionnel catholique 705 (8,5%), le privé confessionnel protestant : 435 (5,3%) et le privé confessionnel islamique 94 (1,6%). Le préscolaire communautaire couvre 2,0% du réseau scolaire.

Les régions du Centre (2249 établissements, 27%), du Littoral (1550, 19%), du Nord-ouest (1173, 14%) et de l'ouest (970, 12%) abritent 72% du réseau scolaire de ce niveau d'enseignement. Les Régions de l'Adamaoua, de l'Extrême-Nord et du Nord sont faiblement couvertes avec seulement 2% chacune d'écoles maternelles recensées.

Dans le secteur public, les mêmes écarts sont observés, mais à un niveau moindre. Les régions les plus couvertes sont le Centre avec 18% d'écoles, l'Ouest avec 17% du réseau scolaire, le Sud et le Nord-ouest suivent avec respectivement 14% et 13%.

S'agissant des structures d'accueil du préscolaire, 2 établissements fonctionnels sur 5 au Cameroun sont administrés par des promoteurs privés laïcs. Au Littoral, c'est 2 établissements sur 3 et au Centre, environ 3 établissements sur 5. Ces deux régions totalisent à elles seules 72,5% de l'ensemble des structures du privé laïc (soit 42,1% pour le Centre et 30,4% pour le Littoral). Les régions du Nord-ouest et du sud-ouest en majorité couvertes par le sous-système d'enseignement anglophone enregistrent respectivement 8,4% et 9,3% des établissements privés laïcs établis sur le territoire national.

Si le réseau scolaire est dominé au 3/4 dans les régions du Sud, du Nord et de l'Extrême-nord et au 2/3 dans les régions de l'Est et de l'Adamaoua par les écoles maternelles publiques, ce n'est pas le cas des régions à forte préscolarisation où le public n'administre qu'un établissement sur cinq pour la région du Littoral et un peu moins d'un établissement sur quatre pour la région du Centre .

1-2-1-4- Répartition par ordre d'enseignement, par sous-système d'enseignement et suivant les zones d'implantation des structures d'accueil du préscolaire en 2013/2014:

Figure 4 : Répartition des structures d'accueil par région et par ordre d'enseignement en 2014

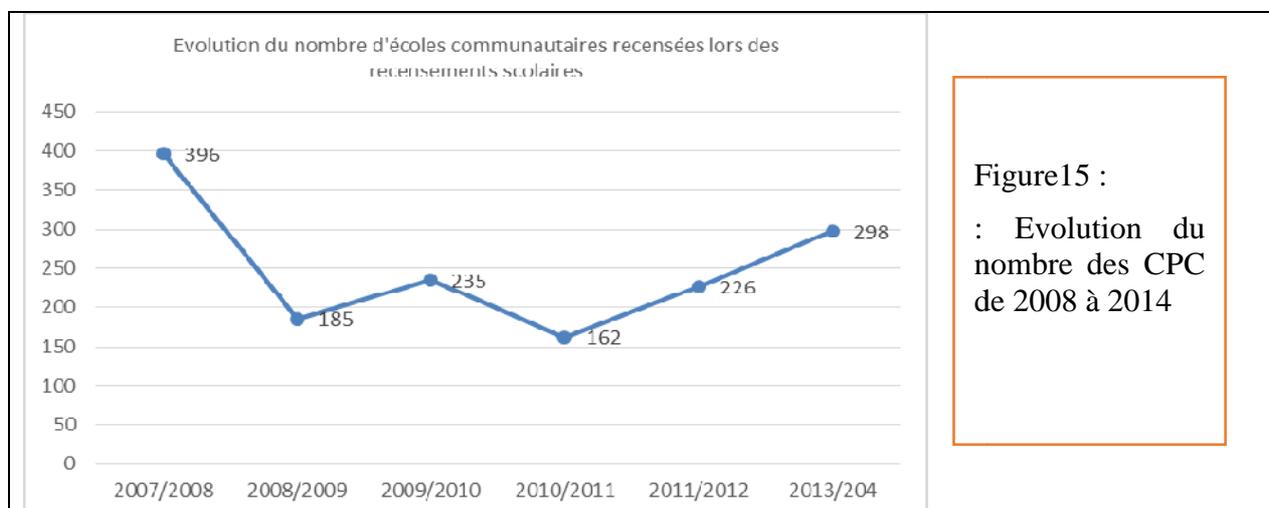
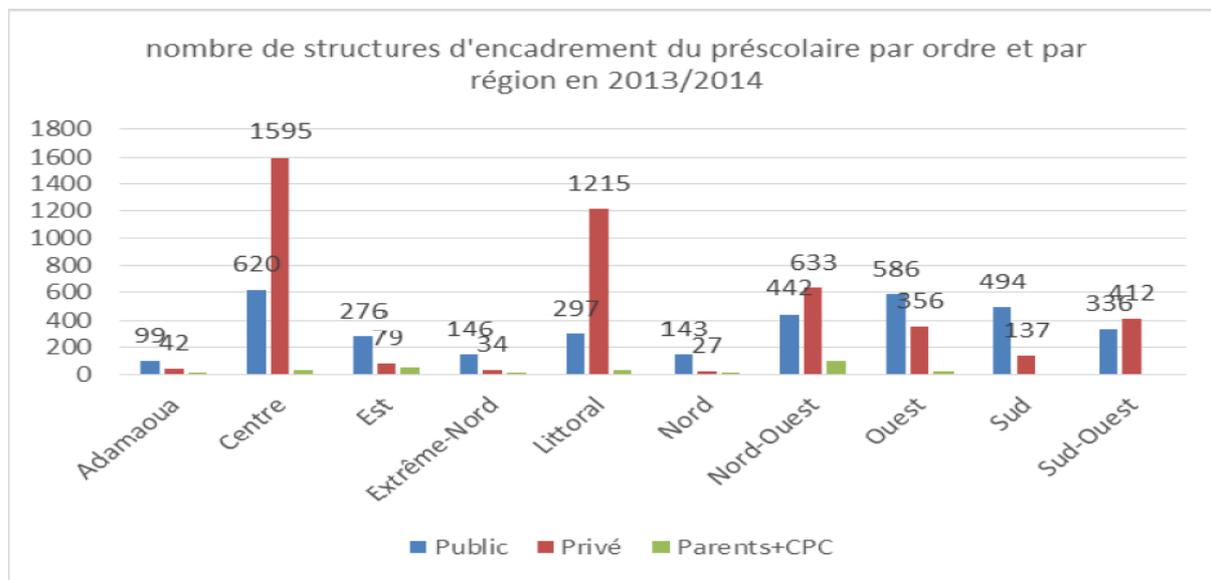


Figure15 : Evolution du nombre des CPC de 2008 à 2014

<p>Répartition d'écoles par ordre d'enseignement en 2013/2014</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Ordre d'enseignement</th> <th>Pourcentage</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Public</td> <td>41%</td> </tr> <tr> <td>Privé Formel</td> <td>55%</td> </tr> <tr> <td>Communautaire</td> <td>4%</td> </tr> </tbody> </table>	Ordre d'enseignement	Pourcentage	Public	41%	Privé Formel	55%	Communautaire	4%	<p>Figure 16 : structures d'accueil par ordre d'enseignement</p>	
Ordre d'enseignement	Pourcentage									
Public	41%									
Privé Formel	55%									
Communautaire	4%									
<p>NOMBRE DE STRUCTURES D'ACCUEIL PAR SOUS-SYSTÈME</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Sous-système</th> <th>Nombre de structures</th> <th>Pourcentage</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Francophone</td> <td>5179</td> <td>63%</td> </tr> <tr> <td>Anglophone</td> <td>3088</td> <td>37%</td> </tr> </tbody> </table>	Sous-système	Nombre de structures	Pourcentage	Francophone	5179	63%	Anglophone	3088	37%	<p>Figure 17 : structures d'accueil par sous-système d'enseignement</p>
Sous-système	Nombre de structures	Pourcentage								
Francophone	5179	63%								
Anglophone	3088	37%								
<p>Répartition des structures d'accueil par zone d'implantation</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Zone d'implantation</th> <th>Nombre de structures</th> <th>Pourcentage</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>urbaine</td> <td>4284</td> <td>52%</td> </tr> <tr> <td>rurale</td> <td>3983</td> <td>48%</td> </tr> </tbody> </table>	Zone d'implantation	Nombre de structures	Pourcentage	urbaine	4284	52%	rurale	3983	48%	<p>Figure 18 : structures d'accueil par zone d'implantation</p>
Zone d'implantation	Nombre de structures	Pourcentage								
urbaine	4284	52%								
rurale	3983	48%								

1-2-2- le personnel d'encadrement